



AVIS MUNICIPAL

AUX PROPRIETAIRES – RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer la mise en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn), notamment la mesure A11, et en application des directives cantonales en la matière, la Municipalité informe les propriétaires fonciers que :

- **la révision du Plan général d'affectation (PGA) / Plan d'affectation communal (PACom) de la Commune d'Arnex-sur-Orbe est en cours.**

Dans le cadre de cette révision, les affectations du sol et les possibilités de construire sur le territoire communal sont susceptibles d'être modifiées. Dès lors, les propriétaires et promoteurs qui envisagent un projet de construction sont invités à prendre contact avec la Municipalité en amont de toute démarche. Celle-ci se réserve le droit de faire application de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour refuser tout projet susceptible de compromettre les objectifs de la planification en cours, même si celle-ci n'a pas encore été soumise à l'enquête publique.

Le présent avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 LATC.

En conséquence, aucune prétention à une indemnité pour des projets établis selon les règles actuellement en vigueur ne sera prise en considération lorsqu'ils sont contraires aux objectifs de la planification envisagée.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité

Arnex, le 29 septembre 2026.

